

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 05 AOUT 2015

Etaient présents : MM. SINDOU JP., AUDOIN J., BENAC C., BODIN A., FOUGEROUSSE R., GARDOU Mél, GARDOU Mic, GUITARD MF., HEREIL G., JEFFERY S.

Absent : Mr. MENUET C.

Secrétaire de Séance : MF. GUITARD

1) Adoption du Procès Verbal de la précédente réunion

Le Procès Verbal de la réunion du 08 juillet est approuvé à l'unanimité.

2) Renouvellement d'une demande de Certificat d'Urbanisme

Le Maire explique au Conseil Municipal que le certificat d'urbanisme de Mme Carole DESCHAMPS, pour un terrain situé dans la périphérie urbanisée du village d'Artix, cadastré section A n° 995, d'une superficie de 4727 m², en vue d'y édifier une nouvelle maison d'habitation n'est plus valide. Il précise qu'après avoir rencontré les services de la Préfecture et de la DDT, il convient de se prononcer sur une nouvelle demande.

Considérant la présence des réseaux (voirie, eau, électricité) en capacité suffisante,
Considérant les travaux de renforcement et de dissimulation des réseaux réalisés récemment permettant l'implantation de nouvelles constructions,

Considérant que le terrain est inséré au sein de plusieurs constructions avoisinantes, et qu'il convient d'éviter tout embroussaillage,

Considérant qu'au regard de l'emprise agricole ce terrain n'a pas d'intérêt majeur, qu'il est situé dans un secteur non concerné par un plan d'épandage, et que le propriétaire ne souhaite en aucun cas l'utiliser pour des besoins agricoles,

Considérant l'intérêt pour la commune de nouvelles habitations qui permettraient de maintenir la population actuelle, de conforter le RPI existant sur le secteur en accueillant un jeune couple,

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à cette demande, en indiquant toutefois que la construction devra être implantée au plus près de la voie et que le projet devra respecter l'architecture des constructions existantes afin de s'intégrer au mieux dans le paysage environnant.

3) Point sur les dossiers en cours

► Cession d'une bande de terrain du jardin communal : un rendez-vous est pris avec le géomètre pour la délimitation de la parcelle.

► Mur de soutènement surplombant un jardin, rue n° 5 : un nouveau devis a été établi pour la réfection du mur de soutènement, en blocs à bancher sur une hauteur de 0.80 à 1 m pour un coût de 1 128 € HT, avec une finition de la partie supérieure en pierres sèches par la

municipalité. Il est convenu de présenter les différentes propositions au propriétaire du jardin et de lui demander une éventuelle participation.

4) Questions et Informations diverses

► Location de la pièce adjacente au garage communal : Une demande a été reçue en mairie en vue de louer cette pièce pour y entreposer des meubles pendant la durée des travaux du demandeur. Il convient avant tout de juger de la solidité du plancher et de la nature du mobilier entreposé (poids).

► Veillée du Parc : Une nouvelle programmation des veillées du Parc est proposée aux communes pour l'hiver 2015-2016. Il est convenu de se porter candidat pour accueillir une veillée sur les thèmes « L'histoire géologique du Quercy » ou bien « Les dolmens du Quercy ».

► Nouvelle Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées : Le décret portant fixation du chef-lieu provisoire de notre nouvelle région a été promulgué le 31 juillet 2015 et a fixé la ville de Toulouse, chef-lieu provisoire.

► Elections Régionales : Le décret portant convocation des électeurs pour procéder à l'élection des conseillers régionaux a été promulgué le 30 juillet 2015, fixant la date des élections au dimanche 6 décembre 2015 pour le 1^{er} tour et au dimanche 13 décembre pour le 2nd tour si besoin.

► Entretien de la Commune : Un point est fait sur les travaux d'entretien des villages et leur coût. Il faudra prévoir le nettoyage d'un terrain communal embroussaillé sur la route des *Laquets*.

MF. Guitard propose de mettre de grands bacs à fleurs sur le muret du Lac d'Artix.

Suite aux travaux d'enrochement du mur de soutènement au croisement de la route d'Artix et des *Laquets*, il est convenu de poser des petits panonceaux sur le couronnement qui se situe à la même hauteur que la voie, afin de sécuriser cette partie, en attendant que la végétation reparte.

► Association Les Rencontres du Révélit : Il est demandé une réponse formalisée de la commune quant à la demande de mise en place d'une signalétique sur des chemins de randonnée.

L'Association prévoit de nettoyer le Lac Neuf situé aux abords de la Croix Blanche. Un état des lieux a été fait. L'autorisation est demandée à la commune. Un accès existant depuis la route, à l'abandon, est à reprendre, en bordure du poteau EDF.

► RPI de Lauzès : Un point est fait sur les problèmes rencontrés en fin d'année à l'école de Lauzès et sur les décisions prises par les élus. Une personne supplémentaire doit être embauchée pour la surveillance de la garderie matin et soir et pour la cantine, entraînant un surcoût de 9 000 € soit environ 200 € par élève).
